Image not found or type unknown

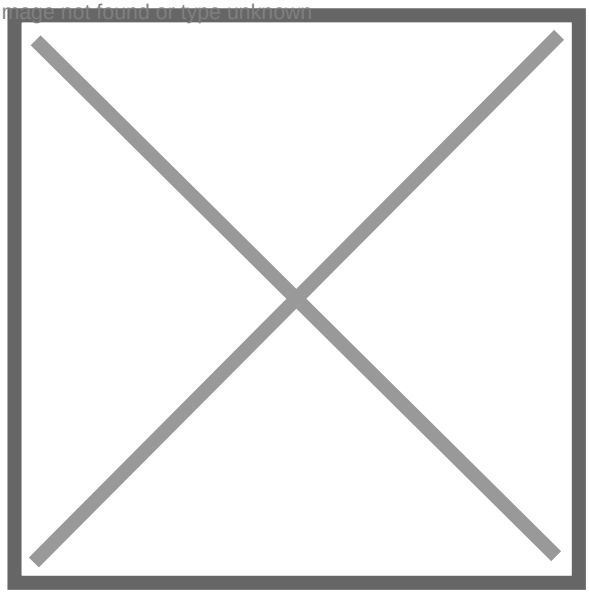

Servitude de passage privée

Par **clood**, le **18/11/2013** à **18:29**

Bonjour ,

j'ai suis propriétaire avec mon épouse d'une maison depuis 1992. une servitude à été crée mentionnée dans l'acte notarié.
J'ai payé le jour de l'acte avec le propriétaire de l'époque la moitié des frais de la voirie concassé , trottoirs, un promoteur à réalisé la voirie privée.

Le propriétaire à vendu et le promoteur est devenu le propriétaire de la servitude, il me demande des frais de réfection du chemin: plateforme et goudronnage , sachant que j'ai payé la plateforme et dans l'acte il est précisé que je ne doit que les frais d'entretien ou de goudronnage.

Aujourd'hui ,nous sommes 5 utilisateurs , et le devis présenté sont de gros travaux d'évacuation de l'existant et pose de 77 tonnes de concassé... ce ne sont pas des travaux d'entretien !

Je ne suis pas d'accord de participer à ces frais et certains des utilisateurs eux aussi,sur conseil de mon notaire ,j'ai demandé par recommandé une réunion au propriétaire et les utilisateurs restée sans réponse.

merci de votre.

cordialement

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés